



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 mars 2019

Objet de la délibération

**RECONVERSION DU SITE DE L'ANCIENNE ABBAYE NOTRE-DAME-DE-JOYE :
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

Le vingt huit mars deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEureau, Maire.

Etaient présents :

André HARTEureau, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEureau, Claudine CORPART à Frédéric TOUSSAINT, Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY, Françoise BARJONET MOY à Martine JOURDAIN, Xavier POUREAU à Stéphanie LETELLIER, Marc LE BOUHART à Pascal LE LIBOUX, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Sylvie SCOTÉ à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur FALQUERHO Thierry** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2019.03.006

**RECONVERSION DU SITE DE L'ANCIENNE ABBAYE NOTRE-DAME-DE-JOYE : APPEL A
MANIFESTATION D'INTERET**

Rapporteur : Frédéric TOUSSAINT

La Ville d'Hennebont s'est engagée dès 2016 dans une démarche de reconversion et de valorisation du site de l'ancienne abbaye de Notre-Dame-de-Joye.

Pour conduire ce programme d'attractivité, la Ville d'Hennebont a sollicité en novembre 2017 la société *In Extenso, Tourismes, Culture & Hôtellerie* pour une étude de potentialité. Cette étude a démontré l'intérêt économique et financier du projet. Le dispositif en faveur de l'attractivité du site de l'ancienne abbaye de Notre-Dame-de-Joye mené comprend deux phases : une phase d'étude et une phase opérationnelle.

Après avoir validé les conclusions de la première phase d'étude du projet, le conseil municipal a approuvé par une délibération du 27 septembre 2018 le lancement d'un appel à projet de seconde phase.

Il apparaît que la qualification d'appel à projet ne correspond pas à l'opération juridique envisagée pour la Ville d'Hennebont sur le bien appartenant à son domaine privé.

Le Conseil Municipal intervient donc par la présente délibération afin de clarifier les modalités du lancement de la seconde phase. Le rapport ci-joint apporte des précisions sur les caractéristiques du projet, le déroulement de la consultation et les critères de sélection du candidat.

La présente délibération propose de donner accord pour le démarrage de l'appel à manifestation d'intérêt en vue d'identifier des candidats susceptibles d'apporter leurs avis, propositions et expertises.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 et suivants,
Vu l'avis du bureau municipal en date du 02 juillet 2018 et du 18 mars 2019,
Vu l'avis de la Commission « Vie de la Cité et des Solidarités » en date du 12 septembre 2018 et du 12 mars 2019,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 11 mars 2019,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2018
Vu le rapport d'étape de la phase 1 de l'étude,
Vu le rapport ci-joint,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **VALIDE** la modification de la seconde phase de l'étude,
- ➔ **APPROUVE** le lancement de l'Appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation du projet tel

Affiché le 09 04 2019

Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le

ID : 056-215600834-20190328-D201903006-DE

que décrit.

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Délibération adoptée par 30 voix Pour et 3 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU